



**HAUTE SENNE  
LOGEMENT**

Société de logement de service public  
« SCRL agréée par la SWL » N° 5100  
TVA BE 0401.179.330  
RPM - MONS

Rue des Quatre Couronnés 16A à 7060 Soignies  
Tel : 067/34.70.34 | Fax : 067/34.70.39  
direction@hautesennelogement.be  
www.hautesennelogement.be  
Permanences : lundi 9h à 12h et de 13h30 à 16h

## Formulaire de candidature

**Pour que votre demande de location puisse être retenue et enregistrée,  
nous vous demandons de bien vouloir nous retourner ce formulaire après l'avoir complété, daté, signé  
ET en joignant les trois documents OBLIGATOIRES suivants :**

- ① **L'avertissement extrait de rôle** : exercice d'imposition année en cours moins deux ans, revenus année en cours moins 3 ans, pour chaque personne de plus de 18 ans faisant partie du ménage.
- ② **Les revenus actuels** pour chaque personne âgée de plus de 18 ans et faisant partie du ménage soit une fiche de salaire récente, une attestation du CPAS (RIS), de la caisse de pension, de la mutuelle ou du syndicat + tout complément de revenus (soit du chômage ou mutuelle), une pension alimentaire perçue pour le chef de ménage.  
Le candidat qui ne perçoit aucun revenu doit également le justifier via soit une attestation de fréquentation scolaire, une attestation de mutuelle ou une attestation du CPAS.
- ③ **La déclaration sur l'honneur** pour les conditions de propriété ci-jointe complétée et signée.

En fonction de votre situation et afin de compléter au mieux votre dossier, nous vous invitons également à nous transmettre :

- Une composition de ménage récente.
- Si vous avez un ou des enfants à charge, une attestation récente de la caisse des allocations familiales.
- Si vous avez des enfants en hébergement, le jugement ou la convention notariée ou l'accord du médiateur familial agréé précisant les modalités d'hébergement (d'au moins une nuit).
- Le jugement ou extrait de compte prouvant le paiement d'une pension alimentaire.
- Tout document prouvant que vous avez droit à une priorité (cfr. Annexe 1).

### COORDONNEES ET COMPOSITION DU MENAGE

<b>CANDIDAT</b>		<b>CONJOINT</b>	
Nom		Nom	
Prénom		Prénom	
Sexe	<input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin	Sexe	<input type="checkbox"/> masculin - <input type="checkbox"/> féminin
Date de naissance		Date de naissance	
Etat civil		Etat civil	
Nationalité		Nationalité	
Registre national		Registre national	
Profession		Profession	
Handicapé	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non	Handicapé	<input type="checkbox"/> oui - <input type="checkbox"/> non
Téléphone		Téléphone	
E-mail		E-mail	
Adresse : Rue..... N°..... Code : ..... Localité :..... Pays : .....		Adresse : Rue ..... N°..... Code : ..... Localité :..... Pays : .....	

Avez-vous déjà loué un logement social :  oui -  non

Etes-vous locataire d'un logement social :  oui -  non

Société de logement de service public : .....Année : .....

1	<b>Nom et prénom</b> .....	Date de naissance .....	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres : .....	Handicapé o oui o non
	Profession .....	N° national .....			
2	<b>Nom et prénom</b> .....	Date de naissance .....	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres : .....	Handicapé o oui o non
	Profession .....	N° national .....			
3	<b>Nom et prénom</b> .....	Date de naissance .....	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres : .....	Handicapé o oui o non
	Profession .....	N° national .....			
4	<b>Nom et prénom</b> .....	Date de naissance .....	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres : .....	Handicapé o oui o non
	Profession .....	N° national .....			
5	<b>Nom et prénom</b> .....	Date de naissance .....	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres : .....	Handicapé o oui o non
	Profession .....	N° national .....			
6	<b>Nom et prénom</b> .....	Date de naissance .....	Sexe o M o F	Lien de parenté o Enfant à charge o Enfant en hébergement o Ascendant o Autres : .....	Handicapé o oui o non
	Profession .....	N° national .....			
Pour les femmes enceintes : date prévue pour l'accouchement (mois/année) : .....					

### SOUHAIT DU LOGEMENT

**Attention : La Société n'est pas tenue de vous proposer un logement qui réponde exclusivement à vos souhaits.**

Maison ou Appartement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec jardin	<input type="checkbox"/>
Maison uniquement	<input type="checkbox"/>	De préférence avec garage	<input type="checkbox"/>
Appartement uniquement	<input type="checkbox"/>	Appartement studio	<input type="checkbox"/>

Les logements adaptés sont uniquement destinés aux personnes reconnues handicapées par le SPF Sécurité Sociale et remplissant au moins un des critères suivants :

- Etre reconnu comme étant atteint à 66 % au moins d'une insuffisance ou d'une diminution physique ou mentale,
- Avoir une réduction de capacité de gain à un tiers ou moins de ce qu'une personne valide est en mesure de gagner,
- Avoir un manque d'autonomie d'au moins 9 points.
- Avoir un manque d'autonomie de minimum 4 points dans le pilier 1, pour les enfants.

Logement adapté : OUI – NON

Description détaillée de votre handicap : .....

Déplacement en fauteuil roulant : OUI – NON

Déplacement à l'aide d'un moyen mécanique : OUI – NON Si oui, lequel : .....

**CHOIX DES COMMUNES**

➔ Communes gérées par la SOCIETE DE REFERENCE :  
**Faire un choix de maximum 5 communes de la même catégorie**

<b>Catégorie : « Nouvelles communes » (5 choix au MAXIMUM)</b>	<b>Ordre de préférence (1 à 5)</b>
BRAINE-LE-COMTE / PETIT-ROEULX-LEZ-BRAINE	
ECAUSSINNES / EC. ENGHIEU / EC. LALAING / MARCHE-LEZ-ECAUSSINNES	
ENGHIEU / PETIT-ENGHIEU	
JURBIEU / ERBAUT/ HERCHIES / MASNUI-ST-JEAN	
SILLY / BASSILLY / HOVES	
SOIGNIES / HERRUES / NEUFVILLES / NAAST	

**OU**

<b>Catégorie : « Anciennes communes » (5 choix au MAXIMUM)</b>	<b>Ordre de préférence (1 à 5)</b>
BRAINE-LE-COMTE	
PETIT-ROEULX-LEZ-BRAINE	
ECAUSSINNES D'ENGHIEU	
ECAUSSINES LALAING	
MARCHE-LEZ-ECAUSSINNES	
ENGHIEU	
PETIT-ENGHIEU	
ERBAUT	
HERCHIES	
MASNUI-SAINT-JEAN	
BASSILLY	
HOVES	
HERRUES	
NEUFVILLES	
NAAST	
SOIGNIES	

**ET/OU**

➔ Communes gérées par D'AUTRES SOCIETES :

	<b>Ordre de préférence</b>

**INFORMATIONS DU(DES) CANDIDAT(S) A COMMUNIQUER A LA SOCIETE**

.....  
.....  
.....  
.....

**POINTS DE PRIORITE**

Pour bénéficier des points de priorité liées à votre situation, vous devez fournir les documents probants prévus dans les tableaux repris dans l'annexe1.  
Le total des points est calculé par l'addition de la valeur la plus élevée du tableau 1 et la valeur la plus élevée du tableau 2.

## LOGEMENT PROPORTIONNE

La Société est tenue de vous proposer un logement proportionné conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon comme : « Le logement qui comprend un nombre de chambres correspondant à la composition du ménage » soit :

- a) Une chambre pour la personne isolée ;
- b) Une chambre pour le couple marié ou composé de personnes qui vivent ensemble maritalement ;
- c) Une chambre supplémentaire pour les personnes de plus de 65 ans en faveur du chef de ménage ou de son conjoint ;
- d) Une chambre supplémentaire pour le couple, marié ou composé de personnes vivant maritalement lorsque l'un des membres est handicapé reconnu à 66 % au moins ou équivalent par le Service Public Fédéral ;

Les chambres supplémentaires visées au (c) et (d) ne peuvent être cumulées.

- e) Pour les enfants :
  - Une chambre pour un enfant unique ;
  - Deux chambres pour deux enfants de même sexe s'ils ont plus de dix ans et minimum cinq ans d'écart ;
  - Deux chambres pour deux enfants de sexe différent si l'un d'entre eux a plus de 10 ans ;
  - Une chambre par enfant handicapé.

La Société tient compte du ou des enfants bénéficiant de modalités d'hébergement chez l'un ou l'autre des membres du ménage, actées dans un jugement, dans une convention notariée ou dans un accord obtenu par l'entremise d'un médiateur familial agréé.

Seuls seront pris en considération les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 25 ans sur preuve de la perception d'allocations familiales (par un membre du ménage ou non).

## DEROGATIONS

- Si votre composition de votre ménage nécessite un grand nombre de chambres (5 ou plus), vous pouvez préciser que vous accepterez un logement comprenant une chambre en moins que le nombre de chambre normalement prévu.
- Si vous avez deux enfants de même sexe de plus de dix ans et avec cinq ans d'écart, vous pouvez mentionner que vous acceptez que ces enfants occupent la même chambre.
- Si vous êtes seul ou en couple, âgés de plus de 65 ans, vous pouvez accepter un logement « vieux conjoints » à une chambre.  
Dans ces cas précités, vous pouvez nous en faire la demande.  
A noter que vous ne pourrez pas introduire une demande de mutation (passage d'un logement social vers un autre) vers un logement plus grand pendant une période de trois ans.

## VOIE DE RECOURS

Le candidat locataire qui s'estime lésé par une décision de la société peut introduire une réclamation au siège de celle-ci, par envoi recommandé, dans les trente jours qui suivent la notification de la décision.

A défaut de réponse dans les trente jours de la réclamation ou en cas de réclamation rejetée, le candidat locataire peut introduire un recours, par envoi recommandé, auprès de la Chambre de recours dont le siège est situé à la Société wallonne du logement, rue de l'Ecluse, 21, à 6000 Charleroi.

Il est également possible, pour le candidat locataire, d'adresser une réclamation individuelle auprès du Médiateur de la Wallonie à l'adresse suivante : rue Lucien Namèche, 54, à 5000 Namur.

## PROTECTION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données communiquées par le biais de ce formulaire sont traitées sous la responsabilité de Haute Senne Logement. Les informations fournies ne seront utilisées que pour gérer votre demande et ne seront pas utilisées à d'autres fins. Lorsque les données ne sont plus nécessaires, nous les détruirons et les supprimerons de manière sécurisée. Si vous souhaitez en savoir plus sur la façon dont nous gérons vos données et sur vos droits, veuillez consulter notre politique relative au traitement des données à caractère personnel accessible via notre site internet [hautesennelogement.be](http://hautesennelogement.be) via la page contact ou en version papier sur simple demande adressée par courrier ou par email [DPO@hautesennelogement.be](mailto:DPO@hautesennelogement.be).

**J'affirme sur l'honneur que la présente est sincère et complète.**

**Il vous appartient de nous communiquer tout élément susceptible de modifier votre dossier de candidature sous peine d'être radié si les informations en notre possession s'avèrent incorrectes ou incomplètes.**

**La candidature doit OBLIGATOIREMENT ETRE RENOUELEE chaque année entre le 01 janvier et le 15 février sous peine également d'être radiée.**

Fait à ..... le .....

Signature(s) du(des) candidat(s)  
Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »



**HAUTE SENNE  
LOGEMENT**

Société de logement de service public

## CONTROLE DES CONDITIONS DE PROPRIETE

DECLARATION SUR L'HONNEUR  
En vue de l'obtention d'avantages dans le  
domaine du logement social.

### Remarque importante pour l'organisme qui délivre ce formulaire !

Ce formulaire (et la méthode de travail associée) ne peut être utilisé que par le secteur du logement social et à condition que l'avantage dont l'application est demandée soit dépendant des revenus du demandeur, de son partenaire ou des membres de son ménage.

Cette déclaration sur l'honneur sert à vérifier que les conditions de propriété imposées sont respectées. Le contenu de cette déclaration fera l'objet d'une vérification auprès du service public compétent.

Il est donc important que ce formulaire soit correctement complété. **N'oubliez pas de le signer.**

L'article 3 § 2 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06/09/2007 (MB 07/11/2007): vérification des conditions patrimoniales du ménage.

### CASE 1 : Renseignements concernant le(a) demandeur(euse) et des autres personnes concernées par cette déclaration

#### DEMANDEUR(EUSE) :

..... (NOM + Prénom)

Né le : ..... Lieu de naissance : .....

Numéro national : .....

#### MARIE(E) ou COHABITANT(E) (légal(e) ou de fait) avec :

..... (NOM + Prénom)

Né le : ..... Lieu de naissance : .....

Numéro national : .....

#### COMPOSITION DU MENAGE au moment de la signature de la déclaration :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	N° national
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

DOMICILE : ..... (Rue – n° - bte)

..... (code postal) ..... (commune)

Adresse : 16A, rue des Quatre Couronnés – 7060 SOIGNIES – Société agréée sous le N° 5100 TVA BE 0401.179.330 RPM MONS  
Tél. : (067) 34.70.34 / Fax : (067) 34.70.39

→ VOIR VERSO

Organisme : SCRL « Haute Senne Logement » - N° de dossier : .....  
Identité du (de la) demandeur(euse) : .....

**CASE 2 : DECLARATION PERSONNELLE SUR L'HONNEUR**

Le(a) demandeur(euse) et, le cas échéant, son conjoint ou la personne avec laquelle il (elle) cohabite de fait ou légalement (voir case 1), déclare(nt) sur l'honneur :

A. Qu'à la date de la signature de la présente déclaration, lui (elle) et les membres de son ménage tel que mentionné en case 1, ne possédaient pas, pour la totalité, d'autres droits réels immobiliers que ceux décrits ci-après : (1)

BIEN 1	BIEN 2
Commune – pays : .....	.....
Rue ou lieu dit : .....	.....
Désignation cadastrale : .....	.....
Nature du bien (2) : .....	.....
Nature du droit (3) : .....	.....

B. Que dans le courant des ..... (4) dernières années, lui (elle) et les membres de son ménage ont aliéné (vente, partage, donation, cession à titre gratuit) les biens et droits immobiliers suivants : (5)

Date de l'aliénation	Situation et nature du bien	Prix obtenu ou valeur estimée
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Signatures obligatoires :**

Date	Demandeur	Conjoint ou cohabitant
------	-----------	------------------------

(1) Mentionner « NEANT » si on ne possède aucun droit ou bien immobilier

(2) Maison, appartement, immeuble, parcelle de terrain

(3) Pleine propriété, usufruit, usage, habitation, emphytéose, superficie, nue-propriété

(4) L'organisme qui délivre ce formulaire doit ici compléter le nombre d'années qui doivent être prises en considération sur base de la réglementation en vigueur. Il mentionne « PAS D'APPLICATION » si les aliénations passées ne jouent aucun rôle

(5) Mentionner « NEANT » si aucun bien ou droit immobilier n'a été aliéné durant la période concernée